

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. NOUVELLE CONTESTATION D'ÉLÉMENTS DE PREUVE À L'APPROCHE D'UNE EXÉCUTION

Un nouveau recours a été déposé auprès des tribunaux texans dans l'affaire d'Anthony Doyle. Lors du procès, le parquet aurait présenté des éléments faux concernant la capacité de réinsertion de cet homme. Anthony Doyle doit être exécuté le 27 mars prochain pour un meurtre commis alors qu'il avait tout juste 18 ans.

Anthony Doyle a été condamné à mort en 2004. S'il avait eu trois mois de moins au moment des faits (le meurtre de Hyun Mi Cho en 2003), il ne risquerait pas une telle sentence. Dans l'arrêt *Roper c. Simmons*, rendu en 2005, la Cour suprême des États-Unis a interdit l'application de la peine de mort pour les accusés âgés de moins de 18 ans à l'époque où l'infraction a été commise, reconnaissant l'immaturation, l'impulsivité, le manque de discernement et de sens des responsabilités, et la vulnérabilité aux pressions exercées par l'entourage dont les jeunes font souvent preuve. Elle a également souligné que ceux-ci pouvaient encore mûrir et changer.

Au Texas, pour obtenir une condamnation à mort, le ministère public doit persuader le jury que l'accusé représentera un danger pour la société s'il reste en vie, même en prison. La capacité de réinsertion de l'accusé doit donc être en prise en considération. Lors du procès d'Anthony Doyle, le procureur a fait le portrait d'un jeune délinquant qui s'est vu proposer de l'aide et des opportunités, mais qui les a rejetées par sa mauvaise conduite persistante. Il a également avancé qu'Anthony Doyle avait été envoyé à l'établissement correctionnel de Victory Field – un camp d'entraînement de la Commission jeunesse du Texas (*Texas Youth Commission - TYC*) – entre 1999 et 2001, de ses 15 à 16 ans, et que cet établissement lui avait « fourni un traitement, une formation et une réinsertion ». Pourtant, « rien n'a réussi à le changer » d'après le procureur, qui a ajouté qu'« aller à la TYC ne [l'avait] pas arrêté ». Le jury a estimé qu'Anthony Doyle pouvait représenter un danger à l'avenir et celui-ci a été condamné à mort.

Le 12 mars 2014, un spécialiste ayant été médiateur de la TYC entre 2007 et 2009 a signé une déclaration dans laquelle il affirme que Victory Field « n'était pas un établissement de réinsertion [lorsqu'il y était en poste] », pas plus qu'« au moment où Anthony Doyle y a été incarcéré entre 1999 et 2001 car à cette période, la TYC n'avait pas les moyens de proposer une réinsertion adaptée dans quelque établissement que ce fut ». Il a ajouté qu'à l'exception d'une institution privée, Victory Field était « de loin le pire » établissement qu'il ait visité au Texas. Cet homme a souligné qu'un « grand nombre » d'études révélaient que les camps d'entraînement ne sont « pas seulement inefficaces, mais également contreproductifs » et qu'ils « favorisent plutôt les récidives ». La mauvaise conduite d'Anthony Doyle qui a poussé un tribunal à ordonner son incarcération à Victory Field n'était « pas plus grave que de simples délits » selon le dernier recours en date déposé par cet homme.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue (en donnant le matricule d'Anthony Doyle, 999-478) :

- soulignez que lors du procès, le parquet – qui cherchait à obtenir la condamnation à mort – a présenté au jury des arguments indiquant qu'Anthony Doyle n'avait pas réussi sa réinsertion au moment de son incarcération dans un camp d'entraînement au Texas ;
- expliquez que des spécialistes affirment que ce camp d'entraînement ne visait pas à contribuer à la réinsertion des détenus mais plutôt à les punir en suivant un modèle qui s'est révélé contreproductif et a été en grande partie abandonné depuis ;
- réclamez l'annulation de l'exécution et la commutation de la peine de mort prononcée contre Anthony Doyle.



ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MARS 2014 À :

Comité des grâces et des libérations
conditionnelles du Texas

8610 Shoal Creek Blvd

Austin, Texas 78757-6814, États-Unis

Fax : +1 512 467 0945

Courriel : bpp-pio@tdcj.state.tx.us

Formule d'appel : *Dear Board*

members, / Mesdames, Messieurs,

Gouverneur du Texas

Rick Perry

Office of the Governor

PO Box 12428, Austin, Texas

États-Unis

Fax : +1 512 463 1849

Formule d'appel : *Dear Governor, /*

Monsieur le Gouverneur,

Copies à :

Service de presse du bureau du
gouverneur

Fax : +1 512 463 1847

Service juridique du bureau du
gouverneur

Fax : +1 512 463 1932

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 48/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/016/2014/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. NOUVELLE CONTESTATION D'ÉLÉMENTS DE PREUVE À L'APPROCHE D'UNE EXÉCUTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Selon le dernier recours en date déposé par Anthony Doyle, Victory Field était « un camp violent, où les agressions physiques et sexuelles étaient courantes ». Lorsqu'il y était incarcéré, cet homme a été « placé avec des jeunes jugés pour des infractions sévères et violentes, alors que les infractions [qu'il] avait commises n'étaient pas plus graves que de simples délits ». De plus, Victory Field était « si éloigné que sa famille ne pouvait pas lui rendre visite ». Selon l'ancien médiateur de la TYC, ces visites peuvent être « cruciales » pour la réinsertion d'un individu, « de même qu'une certaine surveillance ». Dans sa récente déclaration communiquée à un tribunal texan, cet homme affirme : « L'une de mes premières recommandations aux administrateurs de la TYC et aux législateurs texans était de fermer Victory Field. J'ai reçu des menaces de violences adressées par des membres du personnel de cet établissement pour cela. À l'exception d'une institution privée dans le comté de Cooke, Victory Field est de loin le pire établissement que j'ai visité au Texas. Les membres du personnel n'étaient pas professionnels et ne s'intéressaient pas au bien-être des jeunes dont ils devaient s'occuper. Certains étaient brutaux, comme bon nombre des jeunes que j'y ai rencontrés. Rien n'était fait pour contribuer à la réinsertion de ces jeunes. Ils étaient simplement mis à l'écart, intimidés et punis. Une importance excessive était donnée à leur isolation. »

Quant au statut de « camp d'entraînement » de Victory Field (selon la législation texane, ces établissements doivent fournir « un programme d'entraînement physique et correctionnel, ainsi qu'une discipline de type militaire »), l'ancien médiateur a déclaré : « Un grand nombre d'études révèlent que les camps d'entraînement ne sont pas seulement inefficaces, mais également contreproductifs. Elles indiquent aussi que [ces camps] favorisent plutôt les récidives. C'est pourquoi la plupart des États, voire tous, ont abandonné cette méthode. » Cet homme a également noté que Victory Field avait été « fermé et que le modèle des camps d'entraînement [n'était] plus utilisé dans le système texan ».

Un autre spécialiste de la justice des mineurs au Texas a signé une déclaration le 13 mars 2014, dans laquelle il affirme que les établissements comme Victory Field avaient « plus pour vocation de punir que de contribuer à la réinsertion de délinquants mineurs », approche découlant de l'époque où le Texas a « adopté des politiques mettant l'accent sur les sanctions et l'incarcération comme moyens de prise en charge des jeunes en difficulté ». Il a ajouté qu'« au moment de l'incarcération de M. Doyle à Victory Field, les camps d'entraînement, plus tard reconnus comme une cause de récidives dans bien des cas, suivaient le modèle de ce camp, préférant punir que contribuer à la réinsertion ».

Entre 1982 et 2003, le Texas a exécuté 13 personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits, soit 60 % du nombre total au niveau national, dont huit étaient afro-américaines. Le Texas est le premier État des États-Unis à mettre à mort des individus âgés de 18 ou 19 ans à l'époque de l'infraction. Ainsi, 63 personnes (dont 34 Afro-Américains, comme l'est Anthony Doyle) dans cette situation y ont été exécutées depuis 1987. En d'autres mots, depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis en 1977, le nombre de prisonniers mis à mort dans cet État alors qu'ils étaient adolescents au moment des faits est supérieur au nombre total de prisonniers mis à mort dans 46 des 50 États, toutes catégories et tous âges confondus.

En février dernier, la Cour suprême fédérale a refusé d'intervenir dans l'affaire d'Anthony Doyle. La pétition qui lui a été soumise expliquait qu'au moment des faits, cet homme présentait un développement mental semblable à celui des délinquants auxquels la peine de mort ne peut s'appliquer en vertu de l'arrêt *Roper c. Simmons*. Lors du procès, un psychologue a affirmé que dans son enfance, le prévenu avait souffert d'un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et de graves troubles dépressifs. Il a ajouté que les difficultés qu'éprouve un adolescent âgé de 18 ans lorsqu'il doit prendre des décisions ou contrôler ses impulsions pouvaient être exacerbées chez un individu ayant présenté de telles pathologies. En 2005, une neuropsychologue a diagnostiqué une « légère déficience d'organe » et un possible dysfonctionnement du lobe frontal chez Anthony Doyle, entraînant un mode de raisonnement inflexible, une certaine impulsivité et immaturité, ainsi que des « caractéristiques d'un trouble cognitif ». Selon elle, au moment des faits, cet homme « n'était pas assez mature d'un point physiologique ou neurologique pour pouvoir freiner ses émotions, s'empêcher d'agir de manière impulsive ou envisager d'autres solutions ». Une pétition réclamant la commutation de la peine de mort prononcée dans cette affaire et rappelant les éléments évoqués plus haut a été adressée au Comité des grâces du Texas.

Nom : Anthony Doyle
Homme

Action complémentaire sur l'AU 48/14, AMR 51/018/2014, 20 mars 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

